

L'an dernier, le commerce des marchandises entre le Canada et les États-Unis s'est chiffré à plus de 168 milliards de dollars canadiens, ce qui représente les échanges commerciaux les plus importants entre deux pays. C'est le double de ce que les Américains exportent au Japon et davantage encore que ce qu'ils exportent vers toutes les nations de la Communauté économique européenne. Pour la plupart, ces échanges sont libres de tarifs. Les transactions au titre des services ont ajouté encore 35 milliards de dollars à nos échanges. Si la balance du commerce des marchandises favorise le Canada, les États-Unis ont par contre un net avantage au chapitre des services et des mouvements de capitaux, ce qui équilibre virtuellement la balance du compte courant et la balance du compte de capital entre les deux nations (plus de 200 milliards de dollars).

Dans le cadre de la Stratégie nationale du commerce, le gouvernement s'emploie à accroître ses exportations aux États-Unis, particulièrement dans les domaines de la défense, du matériel agricole, de l'informatique, des biens de haute technologie, du matériel et des techniques de transport urbain, de la technologie pétrolière et gazière, des meubles, des vêtements, de la construction dans les climats nordiques et des mouvements transfrontières de données.

Le Canada partage les préoccupations américaines en ce qui a trait aux marchés fermés et aux barrières non tarifaires, mais il estime que le protectionnisme n'est pas la solution. Il s'inquiète vivement des projets de loi dont est actuellement saisi le Congrès et qui visent à réduire les importations aux États-Unis. Diverses mesures ont déjà eu des répercussions néfastes sur les exportations canadiennes de produits comme le poisson, le porc et les aciers spéciaux; des mesures semblables risquent d'être prises dans d'autres secteurs, dont celui du bois d'oeuvre.

Le gouvernement a cherché à ouvrir les portes aux échanges et aux investissements et il encourage les autres à faire de même. Investissement Canada a succédé à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et son mandat est d'encourager et de faciliter les investissements au Canada. Le nouvel organisme a exempté de l'examen, à quelques exceptions près, tous les investissements destinés à créer de nouvelles sociétés au Canada. Dans le secteur énergétique, les clauses de rétrocession du Programme énergétique national (PEN) ont été abrogées et des mesures ont été prises pour laisser les forces du marché déterminer le prix et le volume des exportations de pétrole et de gaz vers les États-Unis. En 1985, les exportations canadiennes dans le secteur de l'énergie (principalement l'électricité, le pétrole et le gaz) vers les États-Unis se sont chiffrées à plus de 11 milliards de dollars. Au Canada même, des ententes avec les provinces de l'Ouest et les provinces atlantiques ont permis d'apaiser sensiblement les tensions en ce domaine. La récente chute du prix mondial du pétrole aura certaines conséquences sur l'ampleur et la portée des activités futures du Canada en matière de prospection et de production. Le climat demeure cependant excellent en ce qui concerne les investissements.